

Saint-Martin-d'Hères, le 12 mars 2026

Conseil d'Administration du 12 mars 2026

Délibération n°CA-2026-01

Nature : AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Objet : Election du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 10 ;

Vu la délibération n°CA-2025-43 du 9 décembre 2025 proposant à Madame la Rectrice de la région académique de nommer six personnalités en raison de leurs compétences parmi les membres du conseil d'administration, en application de l'article 10 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 ;

Vu l'arrêté n°DRAES n°2026-18 du 5 février 2026 de la Rectrice de Région nommant six personnalités extérieures au conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, notamment son article 13 ;

Considérant ce qui suit :

Le mandat du Président du Conseil d'Administration ayant pris fin le 6 mars 2026, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection en vue de la désignation de la Présidente ou du Président du Conseil d'Administration.

L'article 13 du Règlement Intérieur de l'établissement prévoit que lors de l'élection de la Présidente ou du Président du conseil, la présidence est assurée par le doyen d'âge des collèges des enseignants-chercheurs et assimilés ; que M. Fabien TERPAN est le doyen d'âge des enseignants-chercheurs élus au conseil d'administration et assure, en cette qualité, la Présidence du conseil d'administration.

Aux termes du dernier alinéa de l'article 10 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 : « Le président du conseil d'administration est élu par le conseil pour la durée de son mandat parmi les personnalités extérieures membres du conseil » ; que par un arrêté n°DRAES n°2026-18 du 5 février 2026, Madame la Rectrice de Région a nommé six personnalités extérieures ;

Monsieur Jean-Luc NEVACHE, conseiller d'état, désigné comme personnalités extérieures par l'arrêté précité, présente sa candidature pour le mandat à la Présidence du conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

Monsieur Jean-Luc NEVACHE, absent au moment de l'adoption de la présente délibération, n'a pas pris part au débat et au vote de celle-ci.

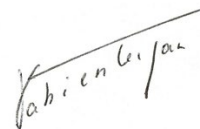
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : PROCLAME Monsieur Jean-Luc NEVACHE, conseiller d'état, élu en qualité de Président du Conseil d'administration de l'Institut d'études politiques de Grenoble pour la durée de son mandat au Conseil d'administration.

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	21
Nombre de procurations :	06
Votes « Pour » :	25
Votes « Contre » :	02
Abstentions :	00

Monsieur Fabien TERPAN



**Doyen d'âge des collègues
des enseignants-chercheurs**